

ASSOCIATION DES USAGERS DES MOUILLAGES DE REVILLE

NOTICE DESCRIPTIVE ZONE DE MOUILLAGE

- La Roque Jaune



NOTICE DESCRIPTIVE

Zone de La Roque Jaune



Emprise de la zone de mouillages de La Roque Jaune – 30 emplacements

1. Situation de la zone de mouillages de La Roque Jaune

La zone de La Roque Jaune est entièrement située dans le site Natura 2000 concerné par la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 2500086 « Tatihou- Saint-Vaast-la-Hougue ».

Elle se situe sur la côte sud du littoral de la commune de Réville face à l'île de Tatihou et face à Saint Vaast la Hougue.

C'est une zone située sur l'estran, délimitée par une petite digue à l'Ouest, et par des rochers au Nord et à l'Est ; elle est protégée par sa situation géographique remarquable qui en fait un lieu de mouillage très sûr.

Le fond est vaseux, sablonneux et plat.

Accès à la zone

Il s'effectue par le petit chemin communal situé entre 2 propriétés au niveau de la plage de la Roque Jaune, route du phare (départementale 328), qui mène à la pointe de Saire.

Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de Réville : notice descriptive

La majorité des utilisateurs ont leur propriété attenante au littoral, mais le stationnement des véhicules peut se faire sur le parking public situé juste en face de l'accès à la plage, de l'autre côté de la route du Phare. Il peut également se faire sur le parking de la pointe de Saire.

La mise à l'eau et la remontée des bateaux se fait par la cale de mise à l'eau existante à la pointe de Saire ou pour certains directement au Port de Saint VAAST LA HOUGUE.

Les annexes sont rangées directement dans les jardins des propriétés attenantes.

Chenal d'accès :

Venant de l'est, on emprunte le chenal matérialisé par les balises « le Vitéquet » et « le Tréversin » sur tribord, « Ben être » sur bâbord, cap au nord-ouest jusqu'à la ZMEL.

2. Les aménagements

Les aménagements seront constitués de **30 postes de mouillages simples**, portant une identification par ligne et par numéro, espacés de 32 ou 36 mètres pour la grande zone et 28 mètres pour la petite zone et disposés en alignement sur 2 lignes parallèles. Une petite zone de 6 mouillages et une plus grande zone de 24 mouillages.

Le rayon d'évitage est fixé à 16 m et à 18 m aux extrémités pour les quelques unités supérieures à 6,50 m (maximum environ 8 m). Pour la petite zone le rayon d'évitage est fixé à 14 m.

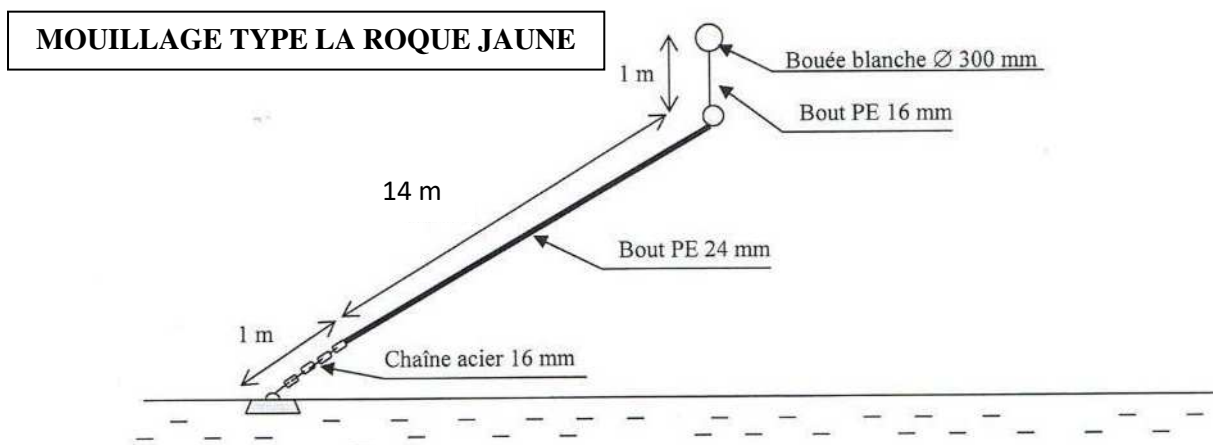
Chaque poste de mouillage sera composé de :

- 1 bloc de béton de 50 à 200 kg
- 1 m de chaîne en acier de 16 mm de diamètre
- 1 amarre de 14 m en 24 mm de diamètre reliant la chaîne au bateau
- 1 bout de 1 m en 16 mm de diamètre
- 1 bouée blanche de 300 mm de diamètre marquée au nom du bateau et au numéro d'immatriculation du bateau.

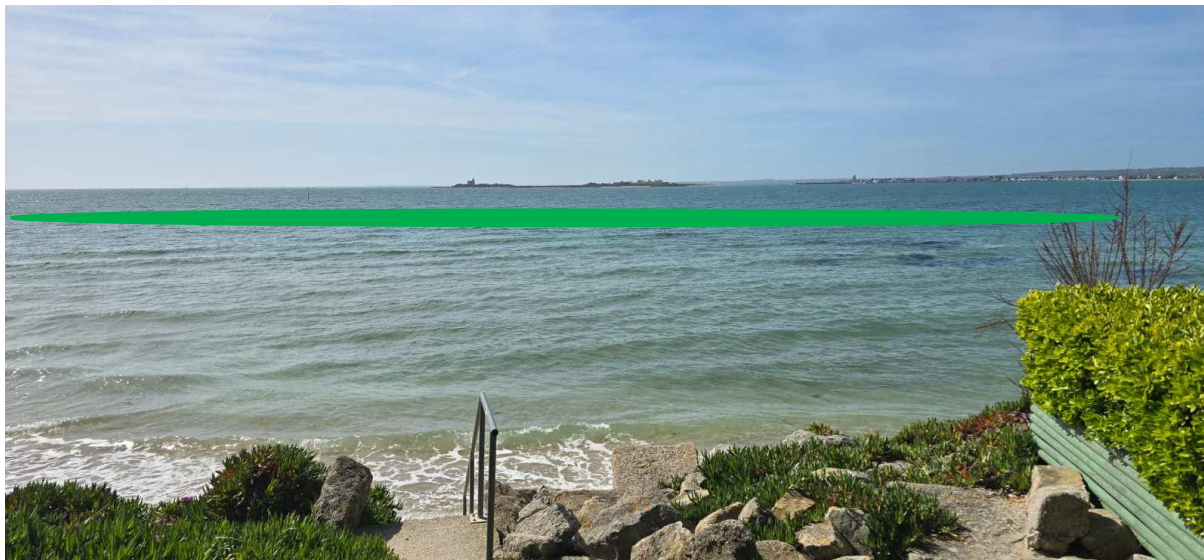
Un poste sera réservé exclusivement aux visiteurs de passage, dont le bateau n'excédera pas une longueur de 6.50 m..

La zone de mouillage sera matérialisée par 2 bouées jaunes, de diamètre 400, en limite nord côté plage et 2 bouées jaunes de diamètre 400 aux extrémités sud de la zone ; elles seront marquées « ASSOCIATION MOUILLAGES REVILLE – LA ROQUE JAUNE ».

Un panneau d'information sera mis en place à terre, à l'entrée du chemin communal d'accès à la plage, depuis le parking public de la Roque Jaune à Jonville.



Photos de la zone de mouillages de La Roque Jaune



Vue depuis la plage à marée haute



Vue de la Future ZMEL à marée basse depuis le Haut de la Plage



Chemin d'accès à la plage